

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE

Mercredi 5 octobre 2016
MJC

Présents : M. Lionel AMIAUD, Mme Nicole ASTIER, M. Dominique BEREZIAT, M. Bernard BERTET, Mme Renée BILLARD, M. Guillaume BROSSOLLET, M. Jean-Paul CAMPIONE, Mme Véronique CANTOS, Mme Maryse CHABENAT, M. Bernard CHANTEBOUT, Mme Odile CHAUMERON, Mme Marie-Denise CHÉRUBIN, M. Alain COSTES, M. Patrick COUDEYRAT, Mme Annie DAMY, Mme Claire DANÈS, Mme Céline DESTREMAUT, Mme Arlette DEVILLIERS, M. Thierry DEVILLIERS, Mme Ariette GALLI, M. GALLI, M. S. GRÉGORY, M. Pierre GOUDENEGE, M. Georges JARNY, Mme Micheline LAHAYE, Mme LEGEAY Kiriaki, M. Claude LURASCI, Mme Joëlle MONVOISIN, Mme Marie-France PAGNARD, M. Michel PAGNARD, M. Gérald PÉCASTAINGS, Mme Sarah PACHIAUDI, M. Yves PUGET, Mme Annick QUIGNON, M. Fabien RASTELLO, Mme Kirsten REDDHASE, M. D. ROUGET, Mme Sylvie SAMARA, Mme Gabrielle ROSSETTO, M. Robert SIMONIN, Mme WAWRZYNIAK,
Excusés : Mme Marie-Françoise OPPENEAU,

Élus :

- Mme Marion VEDRINE, adjointe au maire déléguée à l'enfance et chargée du quartier Centre,
- M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, voirie et cimetière,
- Mme Marie-Christine GRAVELEAU, adjointe au maire en charge de la vie scolaire et périscolaire, des séniors,
- M. Jean-Pierre MADIKA, adjoint au maire en charge de la sécurité, la police municipale, et de l'occupation du domaine public,
- M. Jean-Yves SIRE, adjoint au maire en charge des sports et de la culture,
- M. André BIASI, conseiller municipal en charge de l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux :

- M. Marc CARPENTIER, responsable du service démocratie locale, vie des quartiers, jeunesse,
- M. Sébastien MASSON, chargé de mission démocratie participative,
- Mme Carole BANNIER, directrice du service des affaires culturelles

Président de séance : M. Thierry DEVILLIERS,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers.

Validation du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2016.

À la demande de Mme GALLI, une précision a été apportée à propos du boulevard Bara et des horaires de bus. Le compte-rendu est ensuite validé par les participants.

1. POINTS SPÉCIAUX / ACTUALITÉS :

a) Le Ferry : présentation du projet.

M. SIRE annonce une nouvelle vie culturelle pour le Ferry à partir de l'automne 2017.

Les trois salles du Ferry accessibles au grand public vont être rénovées entièrement au courant du printemps 2017 après leur fermeture depuis décembre 2014 pour des raisons de sécurité. La

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

réouverture complète du lieu au public est prévue à l'automne 2017. Le budget dédié de 100 000 € à ces travaux a été voté en avril.

Mme BANNIER ajoute qu'une fois les travaux terminés, le Ferry aura pour objet le soutien à la création et aux pratiques culturelles émergentes, axées autour des arts visuels, urbains et numériques. Il deviendra un lieu de constante fabrication de nouvelles formes artistiques, laissant une place importante à l'innovation.

Le Ferry accueillera neuf ou dix nouveaux artistes en résidence au Ferry. Chacun bénéficiera d'un atelier mis à sa disposition pendant une année à titre gracieux. Le but leitmotiv est de créer une émulation artistique entre les résidents et de développer les échanges entre les artistes et la population. Les artistes en résidence pourront y faire découvrir leur univers, le mercredi et le week-end. Afin de développer le vivre ensemble, des associations artistiques pourront y proposer des ateliers et des projets culturels.

b) Information sur la création du Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

M. MADIKA présente le CLSPD comme une instance qui s'inscrit dans une logique de stratégie du territoire en matière de prévention de la délinquance.

Le Président du CLSPD est M le Maire. Les membres de droit du CLSPD sont : Le Préfet de l'Essonne, Le Procureur de la République, Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou leurs représentants. La composition du CLSPD est complétée avec les partenaires cités ci-dessous dans les groupes de travail.

Le dispositif a été mis en place lors d'une assemblée plénière constitutive en juin 2016.

Des groupes de travail ont été constitués :

- la tranquillité publique (Axe 1)
- les jeunes exposés à la délinquance (Axe 2)
- l'assistance aux victimes et la lutte contre la violence faite aux femmes (Axe3)

Ces groupes de travail réunissent des élus, des services municipaux, et de nombreux partenaires : Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie Nationale, des représentants des services de l'Etat, la CPS, la MDS, l'Education Nationale (IEN, Collèges et Lycées), Bailleurs sociaux, Amicale de locataires et de copropriétés, Associations de commerçants, Associations spécialisées dans ces domaines.

Ces groupes de travail sont « fermés » ; ils produisent des fiches action qui sont étudiées en comité restreint puis présentées en séance plénière. Elles figureront dans la stratégie territoriale et seront rendues publiques.

M. MADIKA évoque les référents palaisiens (une quinzaine) qui sont des habitants volontaires en lien avec la police nationale. Ils se réunissent tous les trimestres pour faire un bilan des actes de délinquance et les infractions constatés.

Concernant le CLSPD, la Ville a passé un marché avec la société SPALLIAN pour sa mise en place.

c) Point sur le boulevard Bara.

M. SFERRAZZA fait part du rapprochement des services de la Ville avec la RATP sur la question du talus dangereux. Une réunion de travail est prévue au premier trimestre 2017 qui aboutira à une programmation de travaux. On pourra procéder à des infiltrations dans le mur afin d'empêcher l'eau d'y pénétrer. M. SFERRAZZA rappelle que le mur est propriété de la Ville de Palaiseau et le talus appartient à la RATP. Une participante fait part de sa conviction selon laquelle l'affaissement du mur est lié à l'affaissement de la colline sous le parc d'Ardenay (construction récente d'une maison). M. SFERRAZZA assure que l'affaissement est plutôt causé par un abattage d'arbres du talus.

M. BERTET émet la proposition de négocier avec la RATP la construction d'un escalier pour rejoindre le quai du RER dès cet endroit.

Pour répondre à la remarque d'un participant, M. SFERRAZZA explique que l'abattage des arbres sur le talus de la rue de l'Épine Montain relevait d'une nécessité absolue de sécurité (arbres malades).

Un participant signale que le trottoir du boulevard Bara se situant en face de l'espace interdit à la circulation, est par conséquent, davantage fréquenté, notamment par les élèves des établissements scolaires proches. Il propose que ce trottoir soit sécurisé (par des plots par exemple) afin que les voitures ne passent pas trop près. M. SFERRAZZA fera examiner la situation par les services.

d) Point sur les toilettes publiques et d'espace public.

M. SFERRAZZA informe que la canalisation des toilettes publiques de la rue Morère est cassée. Il sera nécessaire de casser la chaussée et de soulever l'ensemble pour y effectuer les réparations. Cette opération coûteuse à hauteur de 25 000 € qui seront prévus sur le budget 2017.

M. SFERRAZZA aborde le sujet de la rue de l'Épine Montain en annonçant qu'une signalisation au sol sera matérialisée une fois que le talus aura été coupé à l'angle (entrée de la résidence).

Sur la question de l'anomalie d'éclairage du SPTC (ligne 9106), M. SFERRAZZA de rapprochera du Département qui en a la responsabilité.

Une participante signale un panneau de signalisation caché par des arbres lorsque l'on descend le boulevard de la Grande ceinture (panneau 30) sur le boulevard Diderot.

Sur le Plateau, il est signalé un engorgement de la circulation à proximité des écoles Caroline Aigle et Joliot-Curie ce qui crée des tensions entre les automobilistes. De plus il est rapporté que les voitures font demi-tour devant l'école Caroline Aigle.

Un participant fait remarquer que la signalisation au sol au niveau du feu avenue des Alliés / rue de l'Épine Montain est source de difficultés. Pour chacune des voies permettant de tourner ou de continuer tout droit, certains véhicules dépassent ou se rabattent par la gauche créant une « insécurité ».

e) Information sur les compteurs Linky.

Suite aux réponses aux courriers adressés par M. le Maire à ENEDIS (anciennement ERDF), au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et au Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Mme. VEDRINE fait un point sur le déploiement des compteurs Linky à Palaiseau prévu à partir de novembre 2016 et apporte des éléments d'informations complémentaires :

Le changement des compteurs relève d'une décision européenne et de la loi française, il serait illégal pour une collectivité locale de prendre un arrêté pour s'y opposer. Selon l'État, le compteur Linky répond aux normes en ce qui concerne l'émission d'ondes électromagnétiques. Mme VEDRINE précise que le Maire a communiqué à ENEDIS la liste des personnes qui ont envoyé à la mairie un courrier pour refuser, à titre personnel, l'installation de compteurs Linky. Pour rappel, le refus doit être signifié par courrier recommandé avec accusé de réception à ENEDIS en mettant en copie M. le Maire pour que cette action soit soutenue par la mairie. La municipalité a demandé à ENEDIS d'informer les Palaisiens quant à ces nouveaux compteurs.

M. ROUYER informe de l'existence d'un collectif qui se mobilise contre la pose de ces compteurs.

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS :

a) Commission inter-quartiers « Investissements ».

Mme VEDRINE annonce que la date de la prochaine commission inter-quartier investissements est fixée au 10 octobre prochain. Les projets des conseils de quartier sont en cours de chiffrages et en étude de faisabilité. Ils seront examinés, hiérarchisés et validés à l'occasion de cette réunion.

b) Commission « dénomination des rues ».

Mme VEDRINE rappelle que le Palaiseau Mag' a invité les Palaisiens à émettre des propositions de dénominations de nouvelles voies à l'ouest de Polytechnique. La commission qui se réunira le 17 octobre travaillera sur la collecte complète de ces propositions pour en extraire une douzaine. Le conseil municipal entérinera ensuite les nominations des nouvelles voies.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. RASTELLO émet la proposition d'un planning en ligne sur le site de la Ville pour assurer une information sur le suivi des projets et des propositions des conseils de quartier.

Mme VEDRINE ajoute que les sites autonomes des conseils de quartier peuvent offrir cette ouverture.

Des participants parents d'élèves font part de leur inquiétude sur le projet de fusion de quatre écoles de Palaiseau en une seule. Ils craignent que cela nuise à la qualité de l'accueil des enfants et souhaitent qu'une alternative au projet de fusion soit trouvée. Mme GRAVELEAU défend et soutient le projet de fusion en argumentant par le fait que la future structure sera tout-à-fait adaptée aux besoins connus. Trois réunions de concertation réunissant les représentants des parents d'élèves, les directrices des écoles du centre et les services se sont déroulées en mai, juin et septembre.

Malgré le désaccord des représentants des parents d'élèves exprimé lors de chacune de ces réunions, un projet abouti a émergé. De gros travaux d'aménagement et d'embellissement sont programmés. Mme GRAVELEAU précise qu'elle est fière de porter ce projet ambitieux d'école du Centre Ville. Elle souhaite faire la preuve que les choix qui sont faits le sont dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Dans le même temps, la carte scolaire doit être révisée. Deux réunions de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves sont prévues au mois d'octobre. La révision de la carte scolaire doit permettre un rééquilibrage des élèves dans les différentes écoles de la commune.

M. RASTELLO demande s'il est possible de créer une commission au sein du conseil de quartier pour réfléchir à la redéfinition des secteurs scolaire. Mme GRAVELEAU répond qu'une commission existe déjà et qu'elle est composée par les acteurs concernés de près par le sujet (directeurs d'écoles, représentants des parents d'élèves, les services).

Une participante aborde le sujet des nuisances ressenties au parc des Champs Frétau : fréquentations tardives, tapages nocturne et diurne, réunions alcoolisées, dégradations du site, conflits d'usage. M. MADIKA répond que les arrêtés d'interdiction de consommation d'alcool sont en cours de renouvellement pour d'autres lieux de la ville et que le parc des Champs Frétau sera également traité.

Une participante relaie le souhait de personnes âgées du quartier souhaitant voir installé un arrêt de bus au niveau du stade pour pouvoir se rendre aisément à la gare de Palaiseau-Villebon.

Une participante évoque sa demande d'habitat solidaire, intergénérationnel à Palaiseau. Mme GRAVELEAU répond que c'est un projet long à mettre en place et que la Ville travaille avec le Conseil départemental sur ce sujet.

4. PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER (mercredi 14 décembre, 20h00, MJC) :

- Information sur le démarchage commercial lié au déploiement de la fibre optique à Palaiseau.
- Point sur l'éclairage du TCSP.
- Point sur la continuité des pistes cyclables entre Palaiseau et Massy.
- Point sur la fusion des écoles.
- Travaux des commissions.